

Arrivée d'un animateur des bassins d'alimentation de captages (BAC)

La Communauté de communes Caux vallée de Seine a accueilli au mois de février dernier Loïc Battement, animateur des bassins d'alimentation de captages (BAC). Il est en charge du suivi des études de protection des captages et de la mise en œuvre des actions qui vont être recommandées. La protection des captages et la démarche BAC vont être intégrées dans la nouvelle version du SAGE.

Une étude BAC, c'est quoi ?

Une étude BAC permet de mettre en place, de manière concertée, un programme d'actions visant à améliorer la qualité de l'eau souterraine qui sert à l'alimentation en eau potable. Plusieurs captages qui alimentent la population du territoire du SAGE de la vallée du Commerce sont concernés : Saint-Marcel F1, F2, F3, puits-Saint-Antoine et Fontaine Murée à Gruchet-le-Valasse, le Haut-Limard à Angerville-Bailleul, le Becquet à Lillebonne.

Restriction des usages alimentaires de l'eau du robinet dans le secteur de Bolbec - Gruchet le Valasse et alentours

D'où vient le problème ?

La réalisation d'une campagne nationale de recherches de nouvelles substances indésirables dans les eaux destinées à la consommation humaine a permis de déceler la présence dans la nappe souterraine du secteur de Bolbec - Gruchet le Valasse de « N-Nitrosomorpholine ».

Est-ce une pollution accidentelle ou ponctuelle ?

Il s'agit d'une contamination souterraine de la nappe phréatique, plus lente et plus persistante que par exemple celle qui se produit dans une rivière.

De quelle substance s'agit-il ?

La N-Nitrosomorpholine appartient à la famille des nitrosamines, potentiellement dangereuses pour la santé. Il existe cependant au moins 300 nitrosamines et une seule a été détectée dans l'eau de Bolbec (1 microgramme/l). Cette substance ne faisait jusqu'ici l'objet d'aucune norme ni en France, ni en Europe. Elle n'était donc pas recherchée dans l'eau potable du robinet, pas plus que dans les aliments. La préfecture de Seine-Maritime recommande par mesure de précaution de ne plus utiliser cette eau pour les usages alimentaires : boisson, cuisson et préparation des aliments (café, soupes, bouillies...).

Quelles mesures ont été mises en œuvre ?

Isolement de la source polluante ; Mise en place de dispositifs alternatifs de fourniture d'eau potable par interconnexion avec d'autres forages ; Etude par Eaux de Normandie et le centre de recherche international de Suez Environnement, le CIRSEE, d'autres traitement possible ; Essais par les entreprises délégataires Eau de Normandie et Veolia, avec leurs centres de recherches respectifs ; Fourniture gratuite d'eau embouteillée.

Pour toute information

N° Vert 0 800 949 444

ou www.cauxseine.fr



Edit'eau



La gestion de l'eau et des milieux aquatiques est au cœur des enjeux des territoires tant sur le plan environnemental que sur le plan économique et social. Les problèmes actuels de pollution de l'eau dans le secteur de Bolbec – Gruchet-le-Valasse nous rappellent la nécessité de rassembler les acteurs du territoire autour d'une réflexion pour améliorer la gestion de l'eau sur notre territoire. Aussi, je remercie l'ensemble des membres de la Commission locale de l'eau pour leur engagement dans la révision du SAGE de la vallée du Commerce et leur investissement au service du territoire.

Étape marquante dans notre démarche, l'étude « Evaluation du contrat territorial du SAGE de la vallée du Commerce » est terminée. Les conclusions mettent en lumière la dynamique engagée sur notre territoire depuis l'élaboration du SAGE. En effet, le bilan financier indique que 41 millions d'euros ont été engagés entre 2005 et 2010 pour la gestion de l'eau sur le territoire.

A travers la révision du SAGE, nous devons mener une réflexion sur la stratégie à adopter pour atteindre les objectifs européens de bon état des masses d'eau. Les élus et les acteurs du territoire sont conviés, lors des commissions, à participer à la redéfinition des enjeux locaux de la gestion de l'eau. Pour participer et débattre, il est nécessaire pour chacun d'entre nous d'être bien informés. Ce désir d'information est au cœur des actions de la CLE. Ce nouveau numéro de la Lettre du SAGE, plus développé que le précédent, vous est proposé afin de vous présenter le bilan du contrat territorial du SAGE de la vallée du Commerce, l'état d'avancement de la révision du SAGE ainsi que diverses actions initiées sur le territoire.

Je vous souhaite une agréable lecture.



Didier Féron

Président de la commission locale de l'eau
Vice-président de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine



Sommaire

p. 2 et 3 **DOSSIER**
l'évaluation du contrat territorial du SAGE

p. 3 **La révision du SAGE**

p. 4 **Actualités**

L'évaluation du contrat territorial du SAGE de la vallée du Commerce

Le contrat territorial de la vallée du Commerce a été élaboré afin de mettre en œuvre les orientations du SAGE approuvées le 19 février 2004. C'est un outil contractuel de mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'eau soutenu par le Conseil général de Seine-Maritime et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il a été signé le 1^{er} avril 2005 et a pris fin au 31 mars 2010.

L'évaluation du Contrat s'est déroulée en 2011 à travers plusieurs objectifs: évaluer le niveau d'engagement technique et financier, son fonctionnement; identifier l'impact de sa mise en œuvre sur la ressource en eau, les milieux naturels et la gestion collective de l'eau.

LES OBJECTIFS DU CONTRAT ET DU SAGE

Objectif 1

Renforcer la sécurité des habitants face aux risques d'inondation et de ruissellement en sécurisant les habitants et diminuer l'érosion et les ruissellements permettant d'assurer une stabilité, voire une amélioration de la turbidité en favorisant la mise en place de mesures préventives.

Objectif 2

Rendre aux espaces naturels leur identité et leurs fonctions en rétablissant l'écosystème des rivières afin de diminuer l'entretien des rivières, de permettre des effets positifs sur la lutte contre les inondations et de rendre à la rivière du Commerce la qualité de classe 2 afin de protéger la nappe phréatique en liaison avec celle-ci.

Objectif 3

Donner la priorité à la santé publique en améliorant la qualité des eaux souterraines, en assurant les besoins en eau potable et un mode d'assainissement performant des rejets des collectivités.

ETAT D'AVANCEMENT

Le montant prévisionnel du contrat s'élevait à près de 62 millions d'euros (après avenant). Environ 41 millions d'euros ont été engagés entre 2005 et 2010, soit un taux de réalisation financier global de 66 %.

■ Volet assainissement

Environ 75 % du montant des actions inscrites dans le volet assainissement ont été engagés. L'opération phare, la réalisation de la nouvelle station d'épuration de Lillebonne, a été réalisée.

■ Volet Ruissellement

Environ 70 % du montant des actions pour la lutte contre les ruissellements ont été engagés. Les schémas de gestion des eaux pluviales sont élaborés ou en cours sur toutes les communes, ce qui était une des priorités du contrat.

■ Volet eau potable

Environ 60 % du montant des actions pour l'eau potable ont été engagés avec la réalisation de plusieurs opérations phares: construction de l'usine de traitement de Gruchet-le-Valasse, et lancement des études des bassins d'alimentation des captages d'eau potable sur les captages prioritaires.

■ Volet rivière

Environ 40 % du montant des actions ont été engagés. Le déplacement en fond de vallée de la rivière du Commerce sur environ 1,5 kilomètre linéaire et la réhabilitation de la zone humide associée, à Gruchet-le-Valasse, ont été réalisés.

■ Animation

Environ 85 % du montant des actions d'animation ont été engagés.



Nouvelle station d'épuration de Lillebonne

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des améliorations sont attendues en ce qui concerne la qualité des eaux souterraines (turbidité, nitrates et pesticides), et les prélèvements pour l'eau potable et l'eau industrielle, les ressources piscicoles et le franchissement des ouvrages, la qualité des eaux de surface et la protection des milieux aquatiques et humides, les rejets d'assainissement et la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif.

Il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée. De nouvelles actions devront être mises en œuvre pour tenir compte d'enjeux émergents: les pollutions industrielles et artisanales, les zones humides, la gestion quantitative de la ressource en eau...

La révision du SAGE est une opportunité pour disposer d'un outil de planification transversal et définir des priorités concertées. En parallèle, une réflexion devra être menée entre les collectivités du territoire et les partenaires pour choisir un outil/contrat qui soit adapté au territoire du SAGE.

RÉVISION DU SAGE

La révision du SAGE de la vallée du Commerce engendre un travail important de mise à jour des données et de réalisation d'études afin de compléter les informations nécessaires à la rédaction des documents constitutifs du SAGE.

Les commissions et groupes de travail sont régulièrement mobilisés pour mener à bien cette première étape de la révision qui va permettre de définir les grands enjeux de la gestion de l'eau sur le territoire.

Une étude pour cartographier l'aléa érosion sur le territoire du SAGE

L'objectif de l'étude est de disposer de la cartographie de l'aléa érosion sur le territoire du SAGE, des principaux enjeux et de leur vulnérabilité, afin d'obtenir, à terme, un programme d'actions, des prescriptions et des recommandations en vue de limiter l'impact de l'érosion des sols sur les différents enjeux. Ces prescriptions et recommandations serviront de base lors de la rédaction du plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau (PAGD) et du règlement du SAGE.

Le bureau d'études missionné: ANTEA Group

Etude démarrée au cours du mois de février 2012, qui devrait s'achever en septembre 2012.

Etude de définition d'un programme pluriannuel d'entretien et de restauration sur les cours d'eau de la vallée du Commerce

De nombreuses orientations et dispositions réglementaires n'existaient pas lors de la première mouture du SAGE. Il est donc nécessaire de refaire un diagnostic complet de la situation sur les cours d'eau et les milieux aquatiques pour définir de nouveaux objectifs et de les chiffrer.

Le bureau d'études missionné: SAFEGE

Etude démarrée au cours du mois de mai 2012, qui devrait s'achever en début d'année 2013.